

Après avoir rincé le personnel, on va l'essorer



web

Absentéisme COVID, la triple peine

Message reçu sur notre répondeur, « ça fait 5 ans que je n'ai pas été en arrêt maladie, j'ai chopé le Covid (cluster dans mon service) et j'apprends que ma prime sera réduite et que je n'aurai pas de surprime. J'espère que vous ferez quelque chose ! ». Après être intervenu de multiple fois face à un mur, nous appelons l'ensemble des agents à venir manifester le 17 décembre. **Il ne faut pas poser des congés pour compenser l'arrêt Covid chopé au travail.** L'issue dépend de chacun d'entre nous. Tu as su nous appeler, viens t'exprimer au conseil de surveillance et, ensemble, on peut bouger les lignes. **On ne peut accepter de perdre la totalité de la surprime après un arrêt Covid.** Un préavis de grève est déposé.

Va-t-on sur la suppression des RTT pour tous ?

Alors qu'en CHSCT, la CGT revendiquait la généralisation des 37h30 avec 15 RTT (38h20 pour l'encadrement), conformément au protocole de 2002, le Directeur nous a répondu que le temps de travail c'est 35H sans RTT, sauf pour les personnels en roulement. Il faut s'attendre avec les suites du Ségur à prendre cela en pleine figure. Si vous ne bougez pas, ne venez pas dire demain « que fait la CGT ». Mes RTT, j'y tiens, je viens le 17 décembre !

Conseil d'État, 08/04/2013, 367453

Dans l'analyse d'une note de service, proche de celle en vigueur sur notre établissement le Conseil d'état a considéré qu'elle: « tend seulement à définir des modalités d'information permettant à l'administration, ainsi que l'a relevé le premier juge, de prévoir le remplacement des agents grévistes en faisant appel d'abord au volontariat des agents non grévistes ». Selon le conseil d'état, votre cadre a le droit de vous demander dans les 48H avant la grève si vous êtes gréviste. C'est bien sûr au cadre de gérer les assignations afin de « prévoir le remplacement des agents grévistes », vous ne serez pas responsables si on ne vous a pas posé la question. Le droit de grève, c'est mon droit: je viens le 17 décembre !

Secteur médico-social, les dindons de la farce

Alors que l'ensemble des politiques du secteur se sont engagés pour que les personnels du Centre d'examen de santé et du CAMSP puissent bénéficier, à l'instar des autres agents, du complément de traitement indiciaire, la note d'information DGOS/RH4/DGCS/2020/196 du 5 novembre 2020, dans ses explications, bloque toute possibilité qu'auraient les directions d'interpréter le décret au bénéfice des agents. Il faut passer à la vitesse supérieure.

Le 17 décembre, venez à nouveau interpellier les élus !



Remplacement de l'absentéisme

Pour 40 % des cadres, l'absentéisme est le plus chronophage. Il faut retrouver des marges de manœuvre par le développement d'un pool de remplacement mutualisé. La greffe de bras n'a jamais été un facteur d'attractivité pour le personnel.

Pour Noël des bras, pas de chocolats !

La qualité de vie au travail, j'y tiens, je viens le 17 décembre !

Manips' radio, psychologues, sages-femmes, personnel technique et administratif et les autres lésés du Ségur... En force le 17 décembre !

Le 17 décembre, la cgt appelle tout le personnel médical et non médical à 8h30
Cour de Barbieux
à l'entrée du Conseil de Surveillance